

**MOTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL
A l'issue des JOURNEES NATIONALES D'ETUDES
A LA REUNION, du lundi 9 au vendredi 13 Octobre 2017**

**« Les Outre-mer, territoires d'innovation pour le 21^{ème} siècle ?
Des stratégies gagnantes pour la transition : climat, énergie, littoral »**

L'ANEL renouvelle son témoignage de sympathie aux populations endeuillées et éprouvées de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Ces évènements tragiques nous obligent à réfléchir sur la manière dont nous aménageons nos littoraux et sur les innovations significatives à trouver pour consolider les habitats, mieux protéger les populations dont nous avons la responsabilité, en tenant compte des risques naturels.

L'ANEL remercie très chaleureusement Madame Annick GIRARDIN, ministre des Outre-Mer, d'être venue ouvrir ses Journées Nationales d'Etudes qui se tenaient pour la première fois dans un territoire ultramarin, à La Réunion.

Les élus des littoraux métropolitains présents y ont été d'autant plus sensibles qu'ils envient cette écoute à leurs collègues ultramarins.

Ils partagent avec la Ministre la volonté de prendre en compte les spécificités, les enjeux et les atouts de tous les territoires d'Outre-mer, qu'ils soient de l'Océan Indien, des Caraïbes, du Pacifique ou d'Atlantique.

Ils souscrivent au nouvel équilibre annoncé de la relation avec la Métropole. Ils adhèrent entièrement à ce rapport « gagnant-gagnant » dans le respect mutuel entre l'Etat et les collectivités d'Outre-mer. Les Outre-mer doivent être entendus et soutenus, non pas assistés ; ils sont de véritables atouts pour la France au-delà de leur situation géopolitique, du fait de leur localisation stratégique ou de leur richesse culturelle et sociale, sans parler bien sûr de leur exceptionnelle biodiversité.

Consciente depuis toujours de ces atouts, l'ANEL salue la forte implication des élus d'Outre-mer, présents à ces journées nationales. L'ANEL défend avec force, au niveau national, l'importance et les spécificités des littoraux ultramarins comme elle combat pour la reconnaissance de la diversité des littoraux métropolitains.

La tenue de ces journées en Outre-mer, à La Réunion, sur le thème « Les Outre-mer : territoires d'innovation pour le 21^{ème} siècle ? Des stratégies gagnantes pour la transition : climat, énergie, littoral » confirment la réciprocité et la relation fraternelle entre les élus du littoral pour le partage de leurs expériences.

Les enjeux maritimes obligent les élus du littoral, encore plus que les autres, à agir de manière opérationnelle, au quotidien, pour leurs territoires mais aussi à proposer une vision du futur à leurs concitoyens et à la porter. Seule cette vision peut leur permettre de définir des stratégies gagnantes basées sur l'innovation. Cette démarche appuyée par le partage d'expériences, peut seule relever les défis du climat, de la transition énergétique, des nouveaux risques et des bénéfices issus de la mer et du littoral.

Pour cela, les élus de La Réunion choisissent de valoriser durablement leur territoire, considéré comme un capital dont la mise en valeur doit permettre un véritable retour sur investissement, qu'il s'agisse des activités portuaires et du développement d'emplois qualifiés, de la lutte contre l'érosion côtière, de la protection de la biodiversité marine et littorale exceptionnelle, avec l'appui du Conservatoire du Littoral, de la Réserve marine et du Parc national et de leurs partenaires.

Ces Journées d'études ont éclairé la démonstration par les élus de La Réunion, de cette démarche consistant à utiliser leurs ressources naturelles, leurs espaces terrestres et maritimes, leur histoire, leur démographie comme le capital nécessaire à un nouveau développement s'inscrivant à la fois dans une dynamique d'économie circulaire et pour la promotion de l'économie bleue.

Forte de sa mixité sociale et de sa capacité d'entreprendre, à travers ce partage d'expériences, La Réunion s'avère être un modèle pour assurer la transition sociétale et technologique.

Avec le projet urbain Nouvelle Entrée Ouest (NEO) à Saint-Denis en continuité avec le grand chantier de la nouvelle route du littoral, avec l'intégration ville / équipements portuaires dans les villes du Port ou de Saint-Pierre, avec la labellisation « écoquartier » d'Ecocité dans l'intercommunalité de l'ouest réunionnais (TCO), avec les nuits sans lumière adoptées progressivement depuis le Parc National jusqu'aux équipements urbains et industriels, La Réunion initie cette transition sociétale en retrouvant un vivre-ensemble sur le littoral, la mer et la montagne.

La Réunion valorise effectivement son identité, ses ressources naturelles terrestres et marines qui constituent une part majeure de son capital au service de cette transition. La diversité de son mix énergétique (biomasse, photovoltaïque, géothermie, énergie thermique des mers, SWAC, ...) qui en est également une application directe, lui permettra d'être autonome en 2030, à l'instar de Sainte-Suzanne, ville de l'agglomération de Saint-Denis (CINOR), d'ores et déjà ville à énergie positive.

La gestion préventive de tous les risques littoraux (changement climatique, érosion, ...), la protection des biens et des personnes (risque requins) et de l'environnement (coraux, espèces invasives) stimulent l'innovation, que ce soit pour l'observation en temps réel par sonar acoustique ou la surveillance par des drones.

S'agissant du risque requins, l'ANEL a pris note des engagements de la ministre des Outre-mer de trouver au plus vite des solutions pour assurer la sécurité des habitants et des touristes.

Cette culture du risque naturel observée chez les Réunionnais interpelle les élus métropolitains qui ont constaté son impact sur le respect mutuel des rôles institutionnels et des compétences entre l'Etat et les collectivités. L'ANEL relève que cette dynamique conforte son exigence d'un partenariat coresponsable entre autorités publiques, à l'image de la certification de la qualité des eaux de baignade qu'elle a menée en bonne intelligence avec tous les partenaires publics et privés.

Avec une densité particulièrement élevée sur son littoral, La Réunion subit des pressions très fortes sur le foncier où coexistent les résidences, les diverses activités et les voiries. La précarité et la jeunesse des populations résidentes exacerbent les besoins en logement sociaux (loi SRU) et ceux-ci doivent être l'occasion de penser de nouveaux habitats intégrant à la fois mixité sociale, écoconception, prévention des risques d'inondation et submersion marine.

La contrainte insulaire alliée à la volonté de gestion du « capital-territoire » force l'innovation en suscitant l'intégration des politiques, des projets et des territoires « *du battant des lames au sommet des montagnes* ».

La Réunion y ajoute un savoir-faire dans l'ingénierie financière avec l'Europe, et quand il est précédé d'une vision prospective partagée, il représente un exemple intéressant pour tous les littoraux.

L'ANEL considère que tous ces résultats remarquables doivent trouver leurs prolongements industriels dans l'économie bleue. Cette perspective doit aider La Réunion à relever le défi de l'emploi en tenant compte des besoins d'une économie locale ouverte sur le bassin régional et même au-delà.

L'ANEL relaiera auprès de l'Etat la demande d'un pôle d'excellence français à La Réunion, pour susciter l'essor de l'économie bleue dans l'Océan indien. Ce pôle alliera recherche développement - éducation et formation professionnelle à partir des structures existantes comme les pôles de compétitivité et les filières universitaires.

L'ANEL rappelle que les métiers de l'économie bleue ont des besoins spécifiques liés à l'exploitation des ressources du territoire ; par exemple, la conception et la construction en série de « navires du futur pour la pêche » adaptés aux mers australes, trouveraient leur place à La Réunion.

Développer les métiers de la mer, c'est également anticiper l'éducation et la formation professionnelle en privilégiant l'alternance pour développer et confirmer les vocations sur les territoires.

Il importe, pour tous les secteurs, de capter le maximum de la valeur ajoutée sur chaque filière, au bénéfice du territoire concerné. Ce pourrait être aussi développer conjointement la pêche et le tourisme maritime, ce que l'on nomme le « pescatourisme », qui a fait ses preuves en métropole. C'est également l'opportunité d'accompagner les secteurs de services de construction et de réparation navale.

Compte tenu des perspectives de l'économie bleue et du rôle incontournable des élus du littoral, **l'ANEL regarde de façon optimiste la création du Comité France Maritime, lieu d'échanges entre opérateurs économiques ; elle demande à y être directement associée** au-delà de sa participation au titre des Régions littorales.

L'ANEL rappelle son attachement à la gouvernance de la mer et du littoral.

Elle déplore le défaut de considération et de moyens qui entrave l'efficacité du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) malgré les fréquentes réunions de travail de son bureau et les contributions des conseils maritimes de façade. Ces apports demeurent totalement méconnus et pratiquement inopérants, en dehors de la publicité que leur donnent les Journées d'études de l'ANEL, qui en font une présentation transversale annuelle.

L'ANEL rappelle la dimension interministérielle des politiques pour la mer et le littoral, qui concernent 17 administrations centrales de l'Etat. Elle souhaite que le CNML, présidé par le Premier Ministre, soit placé directement auprès du Secrétariat général de la Mer.

De plus, l'ANEL réitère son soutien à la demande exprimée par le CNML d'un secrétariat dédié et indépendant. Ce secrétariat conditionne absolument son efficacité : c'est à dire d'une part la liaison avec les conseils maritimes de façades métropolitaines et de bassins maritimes ultramarins et, d'autre part, l'organisation concrète de ses propres travaux tels que prévus par la loi puis le décret.

Ces rencontres annuelles de l'ANEL, organisées pour la première fois Outre-mer, feront date dans l'histoire de notre association et nous remercions nos collègues élus et nos partenaires publics et privés régionaux pour la chaleur de leur accueil et la cordialité sans pareil dont ils ont fait preuve.

* * *